

Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)

(Exemple de visas, à adapter selon le diplôme concerné)

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.613-1 ; L.613-2 et L.712-2

Vu l'arrêté du 30 mars 2001 fixant les modalités de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat.

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national du master

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales.

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 relatif aux programmes nationaux de licence professionnelle « Bachelor universitaire de technologie »

Vu la Circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur

Vu le Règlement général des études de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 03 juillet 2025.

Vu la proposition du directeur de l'UFR, de l'institut, de l'Ecole ou de département.

Numéro d'arrêté (renseigné par la DFIP) : 26-127

JURY
Année 2025-2026

Diplôme : Master 1 Etudes Anglophones

Mention : Langues

Parcours : L.L.C.E.R. Anglais

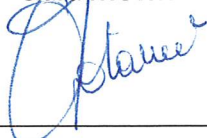
Session¹¹ : 1 et 2

Semestre : 1 et 2

Président du Jury	Floriane Reviron-Piégay	Maître de Conférence
Membres du Jury	Anne Béchard-Léauté	Maître de Conférence
	Sophie Chapuis	Maître de Conférence

Fait à Saint-Etienne, le 10 novembre 2025

La Directrice ALL
Clara MORTAMET



Le Président de l'Université Jean Monnet



Florent PIGEON

¹¹ (1 et/ou 2 - unique)